



Federal Ministry  
of Justice

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

## 28<sup>e</sup> CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE DES DIRECTEURS DES SERVICES PENITENTIAIRES ET DE PROBATION

« Gestion des prisons et de la probation : Nouveaux défis et réponses novatrices »

Berlin (Allemagne), 6-7 juin 2023



### INFORMATIONS PRATIQUES

#### 1- La Conférence

- **DATE ET LIEU** : La 28<sup>e</sup> Conférence des Directeurs de services pénitentiaires et de probation du Conseil de l'Europe se tiendra à l'Académie des sciences humaines de Berlin-Brandebourg (<https://www.bbaw.de/>) à Berlin, Allemagne, du mardi 6 juin à 8h00 au mercredi 7 juin à 12h00. La réception de bienvenue aura lieu la veille, à partir de 19h30, le lundi 5 juin 2023 au même endroit.
- **LANGUES DE TRAVAIL** : Les langues de travail de la Conférence seront l'anglais, le français et l'allemand, avec interprétation simultanée pendant les sessions plénières et dans l'un des trois ateliers parallèles. Les ateliers seront répétés afin de permettre l'interprétation simultanée pendant la plupart d'entre eux.
- **INSCRIPTION** : La conférence est ouverte uniquement aux participants invités. Chaque participant à la Conférence doit s'inscrire en utilisant le formulaire d'inscription en ligne disponible sur le site internet de la Conférence ([www.coe.int/cdpps2023](http://www.coe.int/cdpps2023)) **avant le 15 mai 2023**.
- **DOCUMENTS DE TRAVAIL** : Tous les documents de travail pour la Conférence seront affichés sur le site internet de la Conférence qui sera régulièrement mis à jour. Veuillez noter qu'aucun document de travail ne sera imprimé et distribué pendant la Conférence.

#### 2- Informations générales

- **L'Académie des sciences et des lettres de Berlin-Brandebourg** est un centre de conférences et d'événements situé dans le centre ville de Berlin, sur le Gendarmenmarkt, à l'adresse suivante :

Jägerstraße 22/23, 10117 Berlin  
Téléphone : +49 30-20 370 0

- **INFORMATIONS OFFICIELLES RELATIVES AU COVID-19** : Depuis le 11 juin 2022, les entrées en Allemagne sont autorisées pour tous les motifs de voyage. Pour entrer en Allemagne, il n'est plus nécessaire de fournir une preuve de vaccination, de convalescence ou de test. À partir du 13 février 2023, il n'y a plus de mesures Covid-19 spécifiques à Berlin. L'ordonnance Corona de Berlin n'est plus exigée. Les mesures de protection Corona ont expiré le 7 avril 2023.

- **MÉTÉO** : Le temps à Berlin en juin : la température basse est d'environ 13°C et la température haute est d'environ 23°C. Le temps est agréablement chaud, mais peut être un peu humide, alors gardez cela à l'esprit lorsque vous faites vos valises.
- **ACCESSIBILITÉ** : L'aéroport Willy Brandt de Berlin Brandenburg est le seul aéroport commercial de Berlin et de l'État de Brandebourg qui l'entoure. Il est situé à Schönefeld, juste au sud de la capitale, dans le Land de Brandebourg.

Il existe plusieurs moyens de se rendre de l'aéroport de Berlin-Brandebourg (BER) au centre-ville : FEX, S-Bahn, trains régionaux, taxi. La gare ferroviaire est située dans le terminal 1, au niveau U2.

L'Airport Express (FEX) et les trains régionaux circulent plusieurs fois par heure entre la gare centrale de Berlin et la gare "Flughafen BER - Terminal 1-2". L'aéroport BER est situé dans la zone C du système de transport berlinois, vous devez donc acheter un billet ABC. (<https://www.bvg.de/en/service-and-support/tourists/arrival-and-departure/berlin-brandenburg-airport>)

- o **FEX** - 30 min ; Coût : 3,80 € (billet ABC)
  - o **S-Bahn S9** - 50 min ; Coût : 3,80 € (billet ABC)
  - o **Trains régionaux RE7 et RB14** - 30 min ; Coût : 3,80 € (billet ABC)
  - o **Taxi** - Prendre un taxi depuis l'aéroport de Berlin Brandenburg Airport (BER) 45 min ; Coût : 50 €.
- **MONNAIE** : En tant que membre du système monétaire européen depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, la monnaie utilisée en Allemagne est l'euro.
  - **CONDUITE** : Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire national ou d'un permis de conduire international en cours de validité, vous pouvez conduire toutes les catégories de véhicules indiquées sur votre permis en République fédérale d'Allemagne. Si votre permis de conduire est assorti de conditions ou de restrictions, vous devez également les respecter lorsque vous conduisez en Allemagne. Toutefois, votre permis de conduire n'est pas valable si vous n'avez pas encore atteint l'âge minimum requis pour la catégorie concernée en République fédérale d'Allemagne et si votre permis de conduire n'a pas été délivré par un autre État membre de l'Union européenne ou un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen. Vous devez avoir votre permis de conduire sur vous lorsque vous conduisez un véhicule à moteur.
  - **COURANT ÉLECTRIQUE** : La tension nominale de l'électricité en Allemagne est de 230 volts, comparable à celle de la plupart des pays de l'Union européenne.

Tension : 230V

Fréquence : 50 Hz

Prises : Type F

- **CHANGE** : Toutes les cartes de crédit courantes, à savoir MasterCard, Visa et American Express, sont acceptées en Allemagne. Des distributeurs de billets reliés aux réseaux internationaux sont largement disponibles.
- **SOINS MÉDICAUX** : En cas d'urgence médicale grave, composez le 112 pour obtenir une ambulance. À l'hôpital, le service des urgences est connu sous le nom de Notaufnahme. Les visiteurs temporaires de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse peuvent utiliser leur carte CEAM pour accéder aux soins médicaux d'urgence en Allemagne. Cependant, les résidents légaux doivent avoir une assurance maladie allemande. La CEAM fait partie de la carte d'assurance maladie de tous les résidents en Allemagne, ce qui leur permet de bénéficier d'un traitement médical d'urgence et de soins lorsqu'ils se trouvent temporairement dans un autre pays de l'EEE.
- **PASSEPORT ET VISAS** : un passeport en cours de validité (ou une carte d'identité pour les ressortissants de la Communauté européenne) est nécessaire. Les visas ne sont pas nécessaires pour les citoyens des pays de l'UE, des États-Unis, du Canada et de la majorité des pays. Veuillez contacter votre ambassade/consulat allemand local ou votre agence de voyage pour de plus amples informations.
- **TRANSPORTS PUBLICS** : Le système de transports publics de Berlin (BVG) est l'un des meilleurs au monde. Le réseau étendu et bien développé comprend des U-Bahn, des S-Bahn et des bus, qui emmènent les habitants et les voyageurs dans tous les coins de la ville et au-delà. Outre le fait qu'il couvre l'ensemble de la

capitale allemande, le vaste réseau de transports publics de Berlin est confortable, sûr et ponctuel, ce qui permet de se déplacer assez facilement dans la ville.

- **LOISIRS** : Berlin est riche en histoire et en culture. Gravement fracturée pendant la Seconde Guerre mondiale et la guerre froide, la ville s'est recréée en une cité internationale aux cultures et à l'architecture diverses.
- **MUSÉES** : en tant que métropole culturelle, la capitale allemande offre un éventail de plus de 170 musées de premier ordre. La plupart des musées de Berlin sont ouverts du mardi au dimanche, de 10h à 18h (environ). Certains musées ouvrent le lundi, il est donc conseillé de planifier à l'avance les lieux que vous souhaitez visiter.
- **TAXE DE VENTE** : La taxe de vente (TVA) est incluse dans les prix indiqués. Pour les non-résidents de l'Union européenne, des programmes de détaxe sont disponibles dans de nombreux magasins, ce qui permet aux visiteurs de réaliser des économies substantielles.
- **SÉCURITÉ** : L'Allemagne est un pays sûr. Berlin est la ville la plus grande et la plus peuplée d'Allemagne, mais elle n'est généralement pas dangereuse pour les visiteurs.
- **SHOPPING** : La plupart des magasins, grands magasins, centres commerciaux et supermarchés de Berlin sont généralement ouverts entre 8h, 9h ou 10h le matin et 20h, 21h ou 22h le soir. Certains supermarchés ouvrent déjà leurs portes à 7h.
- **FUMER** : La loi interdit de fumer dans les transports publics, y compris les taxis, et dans toutes les stations de transport public (sauf dans les fumeurs). Il est généralement interdit de fumer dans les bureaux privés et les espaces publics, les bâtiments et les institutions, bien qu'il y ait des exceptions. Il est possible de fumer dans les restaurants et les bars, dans les zones fumeurs désignées.